

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR CLUB 7 (FITNESS)



## INTRODUCTION

Le présent Règlement Intérieur (ci-après le « Règlement ») est établi entre la société CLUB 7, SARL au capital de 2 000 000 euros inscrite au RCS de MONTPELLIER sous le numéro 501 510 549, ayant son siège social sis 448 rue de la Roqueturière Impasse Suzanne Lenglen – 34090 MONTPELLIER (ci-après dénommé le « CLUB ») et toute personne physique qui adhère à une formule d'abonnement via le site internet ou à l'accueil du Club ainsi qu'à toute personne bénéficiant d'une invitation parrainage ou d'une séance d'essai (ci-après dénommé l'« Usager ») et ce afin de garantir un usage optimal du CLUB.

Le présent Règlement vient compléter les Conditions Générales de Services (ci-après dénommées les « C.G.S ») acceptées par l'Usager lors de sa souscription au Club. A cet effet, l'Usager accédant aux installations du CLUB devra se soumettre aux dispositions du Règlement qu'il déclare accepter sans réserve. Il devra en outre se conformer aux instructions données par le personnel du CLUB et respecter les prescriptions et interdictions affichées dans le CLUB. L'Usager s'engage à lire et respecter ces instructions

## RÈGLEMENT

### Titre I : Accès au CLUB

#### Article 1 : Ouverture du CLUB

Le CLUB est ouvert suivant les horaires affichés dans le hall d'accueil du CLUB. La direction se réserve le droit de modifier les heures d'ouvertures et conditions d'utilisation du CLUB et informera l'Usager en amont de toute modification.

#### Article 2 : Conditions d'accès

- L'accès peut être subordonné au paiement d'un abonnement, d'un droit d'entrée et/ou d'un chèque de garantie ou la remise d'une pièce d'identité selon les cas, le tout selon les C.G.S applicables.

- Le badge d'entrée (ci-après le « Badge ») remis à tout Usager est nominatif et obligatoire pour chaque entrée et sortie.

- En cas de perte du Badge ou de détérioration et sauf stipulations contraires au contrat d'abonnement, le Badge sera facturé 20 euros TTC.

- Un Badge de prêt sera fourni au bénéficiaire d'une invitation dans le cadre d'un parrainage ou d'une séance d'essai le temps de la séance qui se déroulera uniquement sur rendez-vous,

- L'accès est interdit à toute personne de moins de 16 ans même accompagnée,

- Les Usagers mineurs de plus de 16 ans doivent être accompagnés par leur tuteur légal lors de leur premier accès pour la signature du contrat,

- La direction pourra interdire l'accès à toute personne en état de malpropreté ou d'ébriété ou présentant des plaies ou affections cutanées susceptibles de se propager en milieu humide.

#### Article 3 : Réservations et annulations de cours

La réservation de cours doit s'effectuer sur l'application mobile gratuite IN & OUT Fitness.

La réservation peut s'effectuer jusqu'à sept (7) jours à l'avance. Les cours peuvent être annulés via l'application mobile jusqu'à un délai d'une (1) heure avant le début du cours.

En cas d'absences répétées (2 fois) aux cours réservés et de non-annulation dans les conditions précitées, l'Usager sera notifié par email ou par notification Push sur son Smartphone.

En cas de faits répétés (minimum 3 fois), l'Usager en infraction pourra se voir interdire l'accès au CLUB pendant sept (7) jours.

#### Article 4 : Comportement et respect mutuel

Il est interdit :

- De fumer ou de vapoter dans l'enceinte du CLUB,
- De boire ou manger en dehors des espaces réservés à cet effet,
- D'apporter, vendre ou consommer des boissons alcoolisées, des bouteilles et flacons de verre,
- De consommer des repas non fournis dans l'enceinte du CLUB,
- D'abandonner au sol des papiers, emballages et détritux divers.
- De faire entrer des animaux dans le CLUB,
- Toute activité de coaching personnel ou sauvage non effectuée par les coachs du CLUB,

- Les gestes, relations intimes/sexuelles et tout comportement contraire aux bonnes mœurs,

- De laisser les affaires personnelles hors des casiers prévus à cet effet,

- D'utiliser des appareils sonores susceptibles de perturber la tranquillité des autres Usagers.

Il est toutefois important de rappeler que :

- Les accès aux sorties de secours doivent être libérés en permanence,

- Le personnel du CLUB est tenu de faire respecter les consignes de sécurité et le bon fonctionnement de l'équipement. Tout comportement irrespectueux (agression verbale ou physique) à son encontre entraînera la résiliation du contrat d'abonnement de l'Usager le tout selon les C.G.S applicables.

### Titre II : Mesures d'hygiène et tenues

#### Article 5 : Tenue

- L'accès aux infrastructures du CLUB n'est autorisé qu'aux personnes en tenue décente, appropriée à la pratique sportive en salle ou à l'utilisation des appareils. Ce critère est soumis à l'appréciation du personnel du CLUB,

- L'accès à la salle ne peut se faire qu'en chaussures propres réservées à l'usage intérieur,

- L'accès au sauna, s'il en existe, est interdit à tout Usager non vêtu d'un maillot de bain (slip de bain ou boxer de bain pour les hommes, maillot de bain 1 ou pièces pour les femmes).

- Les ceintures ou tout vêtement ou objet susceptibles d'être entraînés par le fonctionnement des appareils est prohibé.

- Est interdit le port de tout signe politique ou religieux.

#### Article 6 : Hygiène

- Par mesure d'hygiène, l'utilisation d'une serviette est obligatoire sur les machines, les tapis de sol et dans le sauna. Les appareils devront être essuyés avec une lingette fournie par le CLUB après chaque utilisation.

Il est interdit en dehors des vestiaires :

- D'être torse nu,

- De se déplacer pieds nus, en chaussettes.

#### Article 7 : Matériels

Le matériel utilisé lors des séances doit être rangé par chaque Usager au fur et à mesure après usage. Les barres devront être déchargées après chaque utilisation. L'Usager est tenu de ne pas laisser tomber le matériel bruyamment. Les appareils sont mis à disposition des Usagers sans surveillance.

Les Usagers s'engagent à respecter scrupuleusement les consignes d'utilisation de chaque appareil. Pour accompagner l'Usager une application mobile IN & OUT Fitness peut être téléchargée gratuitement sur l'Apple store ou Google Play. Les Usagers pourront la consulter pour les exercices et obtenir des informations complémentaires pour l'utilisation des machines. Des coachs sont disponibles pour toute question ou planification de bilan ou programme sur demande. Les heures de présence des coachs et leurs disponibilités peuvent être demandées à l'accueil du CLUB.

#### Article 8 : Fermeture

Les Usagers devront impérativement regagner les vestiaires 30 minutes avant la fermeture des portes du CLUB. En cas de casier bloqué l'Usager peut contacter le responsable de la sécurité au : 06 58 32 95 10.

#### Article 9 : Sanction

La direction se réserve le droit d'exclure du CLUB, par lettre motivée avec accusé de réception, toute personne dont l'attitude, le comportement ou la tenue seraient contraires aux bonnes mœurs ou notoirement gênants pour les autres Usagers le tout selon les C.G.S applicables.

#### Article 10 : Objets de valeurs et objets trouvés

Les Usagers sont invités à n'apporter aucun objet de valeur. Les objets trouvés devront être remis et/ou réclamés à l'accueil du CLUB.

#### Article 11 : En cas d'accident

Tout accident doit immédiatement être signalé à la direction du CLUB. Une boîte de premiers secours se trouve à l'accueil du CLUB. En cas d'urgence un téléphone est mis à la disposition de l'Usager par le CLUB, sous réserve que l'accueil soit ouvert.

Numéros de téléphone importants :

- Service d'aide médicale d'urgence (ambulance) : 15

- Appel d'urgence européen : 112

- CHU de MONTPELLIER service des urgences 04 67 33 67 33

- Les pompiers : 18

- Contact du responsable de la sécurité :

06 58 32 95 10

#### Article 12 : Covid-19

Afin de ralentir la propagation du virus, les mesures d'hygiène et de distanciation physique dites « gestes barrières », définies selon la réglementation nationale, doivent être respectées au sein du CLUB en toute circonstance. Le CLUB rappelle à tous ses Usagers qu'ils sont également acteurs dans la lutte contre l'épidémie du Covid-19. À ce titre, tout Usager doit suivre les règles établies qui leur sont communiquées dès leur entrée à l'accueil du CLUB, et principalement les règles sanitaires de base applicables en tout lieu.

Chaque Usager devra :

- Utiliser le gel hydro alcoolique mis à disposition à l'accueil du CLUB,

- Se munir d'un stylo personnel pour remplir son chèque, le paiement par carte bancaire sans contact et les signatures électronique restant à privilégier,

- Jeter les masques portés dans des poubelles réservées à cet effet,

- Faire preuve de patience en respectant les protocoles d'entrée/sortie mis en place à travers le balisage des circuits de déplacement,

- Respecter les règles d'usage et de comportement obligatoires en conformité avec les principes du contexte sanitaire,

- Assurer le lavage des mains au savon après chaque passage aux toilettes individuelles restant en service.

## INTRODUCTION

Le présent Règlement Intérieur (ci-après le « Règlement ») est établi entre la société CLUB 7, SARL au capital de 2 000 000 euros inscrite au RCS de MONTPELLIER sous le numéro 501 510 549, ayant son siège social sis 448 rue de la Roquetière Impasse Suzanne Lenglen – 34090 MONTPELLIER (ci-après dénommée le « CLUB ») et toute personne physique qui adhère à une formule d'abonnement via le site internet ou à l'accueil du CLUB ainsi qu'à toute personne bénéficiant d'une invitation parrainage, d'une séance d'essai ou d'un bon cadeau (ci-après dénommé l'« Usager ») et ce afin de garantir un usage optimal de la piscine et du SPA du CLUB.

Le présent Règlement vient compléter les Conditions Générales de vente ou de Services applicables (ci-après dénommées les « C.G.V.S ») acceptées par l'Usager lors de sa souscription au CLUB.

A cet effet, l'Usager accédant aux installations piscine et/ou SPA devra se soumettre aux dispositions du Règlement qu'il déclare accepter sans réserve. Il devra en outre se conformer aux instructions données par le personnel du CLUB et respecter les prescriptions et interdictions affichées dans le CLUB. L'Usager s'engage à lire et respecter ces instructions.

## RÈGLEMENT

### TITRE I – ACCÈS AU SPA ET À LA PISCINE

#### Article 1 – Ouverture du SPA et de la piscine

La piscine est ouverte selon les horaires du SPA. La direction se réserve le droit de modifier les heures d'ouvertures et conditions d'utilisation du CLUB et informera l'Usager en amont de toute modification.

#### Article 2 – Conditions d'accès

L'accès au SPA et/ou à la piscine pour les cours d'Aquagym est subordonné à la présentation d'un badge d'entrée valide fourni par le CLUB

L'accès à la piscine est strictement interdit à tout mineur non accompagné par un adulte.

En dehors des cours de natation animés par un maître-nageur, il est strictement obligatoire pour l'adulte majeur de surveiller de près l'enfant lors de la baignade.

Le CLUB conseille vivement ses Usagers d'équiper les jeunes enfants de dispositifs de flottement (bouée adaptée, brassards, etc...)

Les soins du corps effectués au SPA du CLUB ne sont pas accessibles aux personnes de moins de 18 ans sauf dans le cadre de la formule « Mon premier SPA » où l'accès aux enfants à partir de 7 ans est permis en présence d'un parent accompagnant.

Lors des stages natations, les parents ne sont pas autorisés à accéder au bord du bassin ou à l'intérieur du SPA (hors zone d'accueil).

Les parents devront attendre l'arrivée du maître-nageur dans les vestiaires qui prendra en charge l'enfant et attendre la fin de la séance à l'extérieur du SPA. La réservation n'est pas nécessaire pour les abonnements natation car l'enfant est inscrit à l'année.

Les inscriptions pour les stages natations s'effectuent pour 5 séances de 45 min du lundi au vendredi. Toute réservation de place au stage sera validée après versement d'un acompte de 40% du prix du stage. En cas d'annulation - de 7 jours avant le début du stage aucun remboursement ne sera effectué. En cas d'annulation dans un délai intervenant au delà de 7 jours l'acompte sera restitué par virement.

#### Article 3 – Réservations et annulations

##### 3.1. Réservations et annulations de rendez-vous SPA

Pour le bien-être de tous, la capacité d'accueil du CLUB étant limitée, il est vivement recommandé à l'Usager de réserver ses soins à l'avance.

L'Usager du SPA est tenu de se présenter 15 minutes avant l'heure de son RDV afin de lui permettre de se changer sans stress, étape préalable à son bien-être.

En cas de retard, le CLUB se verra obligé de réduire la durée du soin du temps équivalent au retard de l'Usager.

En cas d'empêchement, toute annulation doit s'effectuer au moins 24h à l'avance. En cas de non-présentation, l'acompte versé par téléphone via les coordonnées bancaires de l'Usager sera conservé ou le bon cadeau sera considéré comme consommé conformément aux C.G.V.S. ou la prestation décomptée s'il s'agit d'un abonnement.

##### 3.2. Réservations et annulations de cours

La réservation et l'annulation des cours d'Aquagym doit s'effectuer sur l'application mobile gratuite IN & OUT Fitness.

La réservation peut s'effectuer jusqu'à sept (7) jours à l'avance. Les cours peuvent être annulés via l'application mobile jusqu'à un délai d'une (1) heure avant le début du cours.

En cas d'absences répétées (2 fois) aux cours réservés et de non-annulation dans les conditions précitées, l'Usager sera notifié par email ou par notification Push sur son Smartphone.

En cas de faits répétés (minimum 3 fois), l'Usager en infraction pourra se voir interdire l'accès au CLUB pendant sept (7) jours.

#### Article 4 – Bons cadeaux et utilisation

Les Usagers bénéficiant d'un bon cadeau doivent présenter ce dernier à l'accueil du SPA le jour de leur rendez-vous. Dans le cas contraire, la prestation commandée sera facturée.

La validité des bons cadeaux est de 6 mois ; en cas de non-utilisation du bon cadeau dans le délai indiqué aucun remboursement et aucune compensation ne seront réalisés. Si toutefois lors de la réservation le CLUB autorise la prise de RDV au-delà du délai, il pourra limiter les créneaux proposés pour effectuer la prestation.

Toutes les formules de soins (notamment « escale détente ») ne sont pas dissociables, ne peuvent être modifiés et doivent être réalisés en une seule fois.

Les durées des prestations indiquées comprennent le temps d'installation dans la cabine.

#### Article 5 – Utilisation des vestiaires et des sanitaires

Tout enfant de moins de 8 ans doit utiliser le vestiaire correspondant au sexe de l'adulte accompagnateur. L'utilisation des vestiaires doit se faire dans le respect de tous les Usagers.

À ce titre, les vestiaires réservés aux cours d'aquagym et de natation, non mixtes, sont distincts de ceux du SPA dont seul l'espace « casiers » est mixte. L'utilisation des cabines individuelles est fortement conseillée pour l'habillage et le déshabillage. Le personnel du CLUB est habilité, quel que soit leur sexe, à circuler dans les vestiaires.

#### Article 6 – Accueil des groupes

Les accompagnateurs restent responsables du comportement des membres du groupe, adultes ou enfants, durant leur présence dans le CLUB. Ils doivent rester en permanence avec les personnes dont ils ont la charge.

## TITRE II : MESURES DE SÉCURITÉ

#### Article 7 – Conditions de santé et restrictions

##### IMPORTANT

Les soins prodigués aux Usagers sont uniquement des soins de bien-être et de détente. Compte tenu de la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 relative à la modernisation du système de santé, il ne s'agit nullement de massages médicaux ou de kinésithérapie.

En cas de problèmes de santé (troubles circulatoires, allergies, asthme...) ou grossesse, l'Usager est tenu d'en informer au préalable le personnel du CLUB car certains soins pourraient ne pas lui être conseillés.

En ce qui concerne les services (soins et cures) dispensés dans le SPA, l'Usager doit s'informer avant l'achat de sa formule et au jour de la consommation de la prestation, de son aptitude et/ou de celle de tous les bénéficiaires de ladite prestation en prenant toutes les précautions que leur état de santé impose, de sorte que la responsabilité du CLUB ne saurait être engagée en cas d'incident ou d'accident imputable à un manquement de vigilance de la part de l'Usager.

#### Article 8 – Comportement

Le SPA est un espace de détente et une zone de silence, le CLUB demande aux Usagers d'évoluer dans le calme.

Il est interdit :

- De circuler dans la piscine dans une tenue non conforme, en état d'ivresse, avec des animaux,
- De pratiquer l'apnée,
- De pénétrer dans les locaux dont l'accès est interdit au public,
- De courir le long du bassin, de crier, de faire tomber une personne dans l'eau et, en général, d'accomplir tous gestes susceptibles de blesser, voire d'importuner les autres Usagers,
- De fumer ou de vapoter dans l'enceinte du CLUB,
- De porter des masques ou des lunettes d'immersion ou encore des palmes dans la piscine sauf durant les cours dédiés,
- De s'enduire le corps d'un produit quelconque avant d'entrer dans le bassin,
- D'utiliser du savon ou tout autre produit similaire dans la piscine,
- D'utiliser des appareils sonores susceptibles de perturber la tranquillité des Usagers,
- De plonger,
- De manger ou de boire dans la piscine et dans les vestiaires,
- De marcher avec des chaussures dans l'ensemble du SPA et de la piscine y compris dans les vestiaires,
- D'introduire des objets en verre dans l'enceinte de la piscine,
- De jeter ou abandonner des débris ou objets quelconques ailleurs que dans les poubelles prévues à cet effet,
- Pour les adultes, d'utiliser bouées et matériels gonflables de loisirs,
- De laisser des affaires personnelles hors des casiers prévus à cet effet. Les casiers sont à la disposition des Usagers pour le temps de leur séance exclusivement et doivent être libérés dès leur départ,
- Les gestes, harcèlement et /ou relation intimes/sexuels au sein des infrastructures du CLUB,
- Toute violence verbale et/ou physique au sein des infrastructures du CLUB,
- D'utiliser le téléphone portable dans le SPA et la piscine.

#### Article 9 – Surveillance (absence)

En dehors des cours, le bassin de la piscine n'est pas placé sous surveillance.

Le bassin est composé de buses massantes, nage à contre-courant etc... que chaque Usager peut actionner à sa convenance.

Le CLUB ne saurait être tenu responsable d'une mauvaise utilisation des infrastructures par les Usagers.

En cas de questionnement sur l'utilisation des installations du CLUB, l'Usager est invité à se rapprocher d'un membre du personnel.

## TITRE III – MESURES D'HYGIÈNE

#### Article 10 – Propreté corporelle

Une douche savonnée est obligatoire avant de pénétrer dans le bassin. L'accès au bassin est réservé aux Usagers dont l'hygiène corporelle est compatible avec les normes sanitaires en vigueur.

Les Usagers du SPA sont également invités à se présenter douchés avant la pratique des soins.

Le SPA met à la disposition de ses Usagers les peignoirs et/ou serviettes et sandales jetables le temps de leurs soins. Le linge mis à disposition devra être restitué à la fin de la prestation dans les paniers prévus à cet effet dans les vestiaires. Les sandales pourront être conservées ou jetées. Les praticiennes se réservent le droit de ne pas effectuer le massage sur tout Usager refusant de porter au minimum un sous vêtement jetable ou présentant des lésions cutanées.

## Article 11 – Tenue

L'accès au bassin, hammam et sauna, est interdit à tout Usager non vêtu d'un maillot de bain (slip de bain ou boxer de bain pour les hommes, maillot de bain 1 ou pièces pour les femmes), strictement réservé à l'usage de baignade. La circulation en maillot et/ou peignoir est interdite à l'accueil du SPA.

Le personnel peut expulser toute personne ne portant pas une tenue de bain conforme ou dont le comportement ne serait pas conforme au présent règlement.

Pour des raisons d'hygiène, l'utilisation de couche n'est admise que durant les cours dédiés aux enfants.

## Article 12 – Port du bonnet de bain

Le port du bonnet de bain couvrant la totalité des cheveux est obligatoire durant les cours d'aquagym. Dans tous les cas, les cheveux doivent être relevés et attachés.

## TITRE IV – ÉVACUATION – FERMETURE

### Article 13 – Fermeture

Les Usagers devront impérativement regagner les vestiaires 30 minutes avant la fermeture des portes.

En cas de casier bloqué l'Usager peut contacter le responsable de la sécurité au : 06 58 32 95 10.

### Article 14 – Évacuation du bassin

Pour des raisons de sécurité, d'hygiène ou d'ordre public, les responsables de la piscine ou ses représentants peuvent, à tout moment, faire évacuer le bassin, en partie ou en totalité.

### Article 15 – Respect des installations

Il est interdit d'endommager les aménagements et installations du CLUB.

Tous dommages ou dégâts seront réparés aux frais des contrevenants.

### Article 16 – Sanctions

La direction du CLUB se réserve le droit d'exclure de la piscine, par lettre motivée avec accusé de réception, toute personne dont l'attitude, le comportement ou la tenue seraient contraires aux bonnes mœurs ou notoirement gênant pour les autres Usagers le tout selon les C.G.S applicables.

### Article 17 – Objets de valeurs et objets trouvés

Il est fortement recommandé aux Usagers de ne laisser aucun objet de valeur dans les casiers. Pour la responsabilité en cas de dommage ou de vol, le CLUB renvoie à ses C.G.V.S en vigueur. Les objets trouvés devront être remis et/ou réclamés à l'accueil du SPA.

### Article 18 – En cas d'accident

Tout accident doit immédiatement être signalé à la direction du CLUB. Une boîte de premiers secours se trouve au sein du CLUB. En cas d'urgence et en l'absence de téléphone personnel, un téléphone est mis à disposition des Usagers sous réserve que l'accueil soit ouvert.

Numéros de téléphone importants :

Service d'aide médicale d'urgence (ambulance) : 15

Appel d'urgence européen : 112

CHU de Montpellier service des urgences : 04 67 33 67 33

Les pompiers : 18

Contacte du responsable de la sécurité : 06 58 32 95 10

### Article 19 – Sécurité

L'accès au bassin n'est pas autorisé en dehors des heures de présence d'un maître-nageur ou d'un membre du personnel du SPA.

### Article 20 – Covid-19

Afin de ralentir la propagation du virus, les mesures d'hygiène et de distanciation physique, dites « gestes barrières », définies selon la réglementation nationale, doivent être respectées au sein de la piscine en toute circonstance.

Le CLUB rappelle à tous les Usagers de la piscine qu'ils sont également acteurs dans la lutte contre l'épidémie du Covid-19.

A ce titre, il est demandé à tous les Usagers de suivre les règles établies qui leur sont communiquées dès leur entrée à l'accueil du CLUB, et principalement les règles sanitaires de base applicables en tout lieu.

### Informations Générales :

- Chaque Usager devra utiliser le gel hydro alcoolique mis à disposition à l'accueil du SPA,
- Chaque Usager devra se munir d'un stylo personnel pour remplir son chèque, le paiement par carte bancaire sans contact restant à privilégier,
- Les Usagers qui porteront un masque devront le jeter dans des poubelles réservées à cet effet avant de passer à la douche et d'accéder aux bassins,
- Dans tous les espaces, les Usagers feront preuve de patience en respectant les protocoles d'entrée/sorties mis en place à travers le balisage des circuits de déplacement,
- Chaque Usager se devra de respecter les règles d'usage et de comportement obligatoires en conformité avec les principes du contexte sanitaire.
- Les toilettes individuelles dans chaque vestiaire resteront en services. Le lavage des mains au savon est obligatoire après chaque passage aux toilettes.